



Saint-Jean De Gonville



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 03 janvier 2023, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel BRULHART, Maire

Présents : Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

Absents excusés : Angélique NICOSIA (procuration à Emmanuelle LAURE), Fabien JACQUET (procuration à Michel BRULHART), Charline PERRIER (procuration à Elody BULLIARD), Frédéric LEGER

Absents : Adeline SIBELLE, Nicolas PIDOUX

Secrétaire de séance : Loïc CHRISTIN

Monsieur le Maire présente ses vœux à l'assemblée pour la nouvelle année.

Le compte-rendu du 06 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

I/ Délibérations

1/ Affouage façonné - campagne 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Saint-Jean-de-Gonville, d'une surface de 401 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;

L'affouage qui fait partie intégrante de ce processus de gestion, est un héritage des pratiques communautaires de l'Ancien Régime que la commune souhaite préserver.

La commune a fait une information auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage durant la campagne 2023.

Le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) de la parcelle 36 d'une superficie cumulée de 7,79 ha est destiné à l'affouage façonné (bord de route).

Le volume des portions est fixé à 10 m³ environ et la taxe d'affouage à 35 €/ m³.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

2/ Affouage sur pied - campagne 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Saint-Jean-de-Gonville, d'une surface de 401 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;

L'affouage qui fait partie intégrante de ce processus de gestion, est un héritage des pratiques communautaires de l'Ancien Régime que la commune souhaite préserver.

La commune a fait une information auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage durant la campagne 2023.

Le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) de la parcelle 37 d'une superficie cumulée de 4,02 ha est destiné à l'affouage sur pied.

Le volume des portions est fixé à 10 stères environ et la taxe d'affouage à 10 €.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

3/ Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'existence d'une Agence départementale d'ingénierie dont la mission est d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier, et propose d'adhérer pour un minimum de 2 ans à cette agence.

La cotisation annuelle est fixée à 0,50 cts par habitant. En cas de collaboration, l'agence serait ensuite rémunérée à l'heure.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

4/ Occupation du domaine public – Commerces ambulants

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de deux commerçants ambulants qui souhaitent s'installer une fois par semaine à Saint-Jean-de-Gonville afin de proposer de la vente à emporter.

La commune propose de mettre à leur disposition un emplacement situé devant la mairie, 153 rue du Champ de Foire, avec un accès à l'alimentation électrique.

En contrepartie, une redevance de 10,00 € par mois leur sera demandée afin de participer aux frais d'électricité, soit un forfait annuel de 120,00 €.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

II/ Planning mensuel des réunions et évènements

Mercredi 04/01/23 à 9h30 à Gex :	Réunion sur les sentiers
Mardi 17/01/23 à 14h en mairie :	Ouverture des plis extension boulangerie
Mercredi 18/01/23 à 18h30 à Gex :	Finances
Jeudi 19/01/23 à 18h à Gex :	Santé/Solidarité
Mercredi 25/01/23 à 19h à Gex :	Conseil communautaire
Samedi 21/01/23 à 11h à la salle polyvalente :	Vœux du Maire
Mardi 24/01/23 à 14h à Gex :	Comité de suivi ADS
Jeudi 26/01/23 à 18h à Prévessin-Moëns :	Cotech Régie des eaux
Lundi 30/01/23 à 18h30 à Gex :	Tourisme/Culture

III/ Dépenses

Repas cantine novembre 2022	BOURG TRAITEUR	7 693.66 €
Classement des archives	CENTRE DE GESTION	5 750.00 €
Entretien annuel des chaudières	SOLARITHERM	2 974.50 €

IV/ Commissions

1/ Communication/Social

Une réunion va prochainement avoir lieu avec les membres du CCAS afin d'organiser le repas des aînés prévu le 19 février.

2/ Travaux

Le coffret électrique de la nouvelle bibliothèque a été raccordé, il faut maintenant alimenter le bâtiment. Nous sommes toujours en attente d'une date d'intervention de l'électricien.

Les décorations de Noël ont été installées par SALENDRE.

V/ Commissions de la Communauté d'agglomération

Les comptes-rendus sont consultables sur le site internet de Pays de Gex Agglo.

VI/ Divers

Il y a eu des problèmes de dépôts sauvages au point vert durant les fêtes de fin d'année car les containers à verre étaient pleins. Pour rappel, les consignes de tri ont changé au 1^{er} janvier 2023 et les services de ramassage devraient effectuer plus de tournées.

La séance est levée à 20h35.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu

le Mardi 07 février 2023